



# La confiance se construit ensemble !

Les principales organisations représentatives dans l'acte de construire que sont :



Ont toutes signé aux côtés d'AFOCERT la **charte qualité construction**.

Cette charte réaffirme l'**attachement de tous** à la certification volontaire en ce qu'elle :



- ▶ Contribue à la transparence et à la confiance en renforçant la clarté des échanges,
- ▶ Concourt à la fiabilité de toute la chaîne de valeur.

**Cette charte a été remise à Céline BONHOMME, Adjointe au sous-directeur - DHUP/QC - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, par Yannick LEMOIGNE, Président d'AFOCERT le 21 février 2023 à la DHUP.**

[TÉLÉCHARGER LA CHARTE](#)

AFOCERT (Association Française des Organismes de Certification des Produits de Construction) est une instance représentative et de concertation des organismes de certification des produits de construction en France, dont les missions sont les suivantes :

- Rendre visibles les différentes certifications proposées par ses membres dans le domaine des produits de construction et des ouvrages,
- Promouvoir et valoriser la certification des produits de construction et des ouvrages,
- Définir des positions communes et les faire valoir dans les instances traitant de certification, d'accréditation ou de réglementation, qu'elles soient nationales (COFRAC - Comité Français d'accréditation...), européennes ou internationales,
- Affirmer la spécificité et la valeur ajoutée de la certification des « produits de construction » pratiquée par ses membres auprès des instances citées ci-dessus et de tous les acteurs de la construction.

